



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 6 décembre 2016 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Pouvoirs : 2

Nombre de Conseillers absents : 2

Votants : 15

L'an deux mil seize, le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE (20H39), Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Brigitte JACQUET, Jean Pierre MICARD, Jean-Pierre ROUAH, Nathalie BEUROIS (20H50), Emmanuel RAT (21H35).

Absents excusés : Madame Patricia GUICHON et Monsieur Louis POILLOUX.

Pouvoirs : de Madame Patricia GUICHON à Monsieur François GUITON.
de Monsieur Louis POILLOUX à Madame Marie-Claude DAUVERGNE.

Secrétaire de séance : Jean Pierre MICARD.

En préambule Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire. L'ensemble des conseillers présents acceptent d'étudier ce point supplémentaire : il s'agit d'ouvrir un crédit de 10970€ au compte 73916 chapitre 014, alimenté par le compte des dépenses imprévues, et équilibré en recette au compte 741. La décision est prise à l'unanimité.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame BILLOTTE à 20h39.

2- DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les horloges astronomiques permettent de régler le fonctionnement des points d'éclairage public, dans le but de faire des économies d'énergie. Le résultat des offres pour la fourniture et l'installation de 7 horloges est le suivant :

- devis PERNOT à 4662€ TTC
- devis FAVIER à 3528€ TTC

Après étude des offres et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur FAVIER, et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

3 – INFORMATION AU SUJET DE LA RESIDENCE LA CHATELAINE A MONTMOROT

Madame CHASSOT présente le dossier : la Résidence La CHATELAINE est un EHPAD de 40 lits, géré par le CIAS, lui-même porté par le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique). Les communes faisant partie du SIVU et du CIAS sont MONTMOROT, MESSIA-SUR-SORNE, GEVINGEY, COURLAOUX et VILLENEUVE-SOUS-PYMONT.

La gestion de cet établissement est lourde, le budget est difficile à équilibrer depuis plusieurs années car le personnel est incompressible ; de plus les directeurs successifs ne restent pas en place. Afin d'améliorer le fonctionnement, en partageant un directeur, d'autres établissements ont été contactés.

Vu l'urgence devant un tel problème, et au terme d'échanges avec le CCAS de LONS-LE-SAUNIER, il est proposé de mutualiser les services de la résidence La CHATELAINE avec d'autres établissements gérés par ce CCAS ; une convention de partenariat est en cours d'étude. (*affaire à suivre*)

Arrivée de Madame BEUROIS à 20h50

4 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lister les dépenses d'investissement pour établir le budget 2017. Plusieurs chantiers sont en cours, ou étaient prévus et n'ont pas été réalisés au cours de l'année :

- la Maison Médicale
- l'alarme de la salle des fêtes

D'autres chantiers sont prévus :

- l'accessibilité des bâtiments et espaces publics (la montée de la Poste et le chemin vers la Boucherie)
- la rénovation des trottoirs de la rue Jean Moulin
- une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux souterrains (rue du Petit Tartre, rue des Acacias)
- les travaux annuels des chaussées de la voirie (par ECLA avec remboursement à long terme)
- le sablage et peinture du portail de l'école.

Enfin il pourrait être envisagé :

- une étude de faisabilité sur l'ancien cabinet médical, dans la perspective de l'éventuel déplacement de la Mairie.
- L'entretien des allées du parc Jean JACQUET

Arrivée de Monsieur RAT à 21h33

5- DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe qu'après le dernier Conseil d'école, le 18 octobre 2016, le COPIL du PEDT s'est réuni le 14/11/2016. Le Comité de Pilotage est un espace de concertation entre municipalité, enseignants, accueil de loisirs et parents d'élèves. Ainsi, au cours de cette réunion, un questionnaire a été élaboré pour connaître les besoins des familles des 95 élèves.

Dans les réponses des familles de MESSIA-SUR SORNE et de CHILLY-LE-VIGNOBLE, après analyse, il apparaît que :

- le taux de retour est de 92% pour CHILLY et 85% pour MESSIA
- à la question « viendrez-vous chercher votre enfant à 15h45 ? », 42,2% **oui** et 51,8% **non**
- à la question « souhaitez-vous la mise en place de TAP de 15h45 à 16h30 ? » 82% **oui** et 15,7% **non**
- à la question de l'horaire du bus, la réponse des 32 enfants de CHILLY, n'apporte pas de résultat déterminant

Les familles étant favorables aux changements des horaires d'école et des TAP, Monsieur le maire propose au Conseil municipal les modifications suivantes :

- temps de présence à l'école de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 15h45**.
- Temps d'Activités Périscolaires de 15h45 à 16h30 (68 réponses POUR) et cela durant 4 jours en soulignant :
 - que les enfants non-inscrits aux TAP resteront après 15h45 (sortie de l'école) sous la responsabilité des parents et des instituteurs,
 - qu'il n'y aura pas d'aide aux devoirs durant les TAP.
- le bus pour les enfants de CHILLY-LE-VIGNOBLE sera maintenu à 16h30.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION émet un avis favorable en ce qui concerne la modification des horaires de l'école et l'organisation des TAP de 15 H 45 à 16 H 30 + bus à 16 H 30.

Monsieur le maire précise que le conseil d'école se réunira le 8 décembre pour statuer sur ces horaires

6- COMPTE-RENDU DE REUNIONS

1. A la commission Environnement de ECLA ont été développés, l'entretien des voies vertes, l'aménagement des berges de rivières, l'action « Zéro pesticide » avec un stage de recyclage des produits, l'achat d'un outil qui sera loué pour l'entretien des allées et trottoirs, la réduction de la consommation d'énergie au niveau de l'agglomération
2. Le compte-rendu du SIER a été transmis à tous par voie électronique.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Un recours devant le Tribunal Administratif a été adressé par un habitant de la commune contre la décision d'approbation du PLU.
- Enfin concernant le terrain situé au lieu-dit "La Rada" sur la parcelle cadastrée AB N° 10, le permis d'aménager a été accordé pour la construction de 14 logements.

Fin de la séance à 22 H

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre MICARD

François GUITON